

ZOOM SUR LE DEBARDAGE AERIEN

Aussi appelée débardage par câble-mât, cette solution permet de récolter du bois via un câble aérien dans des zones difficiles d'accès (montagne, sol fragile, proximité de cours d'eau...). Elle participe au respect de la biodiversité, grâce à un impact moindre sur le sol, des bruits de chantiers minimes et des transports de véhicules motorisés limités en forêt.

En plaine, cette technique est plus onéreuse qu'un débardage classique, avec un coût supplémentaire moyen de 20 euros du mètre cube de bois.

Une fois coupé, le bois est suspendu dans les airs depuis son lieu d'abattage jusqu'à une piste accessible aux grumiers (camions transportant le bois jusqu'aux scieries). À l'origine, cette technique est née en montagne. **Sur la parcelle à exploiter, les forestiers tirent ensuite un câble qui est soutenu par des pylônes. Sur ce câble, un chariot circule, soulève la grume via une élingue et la dépose au bord d'une route forestière ou d'une piste. Le tas de bois peut alors être récupéré par un camion.**

EN VIDÉO

C'était en 2020 : En Pays de la Loire, l'ONF a eu recours à cette technique pour la première fois sur la région, pour des raisons climatiques...



<https://www.onf.fr/onf/recherche/+7b8:premiere-regionale-du-debardage-par-cable-en-foret-du-gavre-44.html>

FORÊT DOMANIALE DE MERVENT : COUPES SANITAIRES ET DÉBARDAGE PAR CÂBLE A PIERRE BRUNE



La forêt de Mervent est connue pour ses reliefs et ses nombreux cours d'eau qui en font l'un des massifs les plus appréciés de Vendée / crédit © ONF

En parcelle 47 (voir plan en page 2) de la forêt domaniale de Mervent, un chantier hors norme va être mené par les équipes de l'ONF. En effet, en raison des reliefs de cette parcelle surplombant le lieu-dit de Pierre Brune, un débardage par câble va être réalisé pour exploiter les arbres matures et/ou dépérissants qui s'y trouvent à partir de la semaine du 15 février 2021... Ce type d'opération, généralement utilisée en montagne, va ici permettre aux forestiers de sortir les bois en contexte naturel difficile.

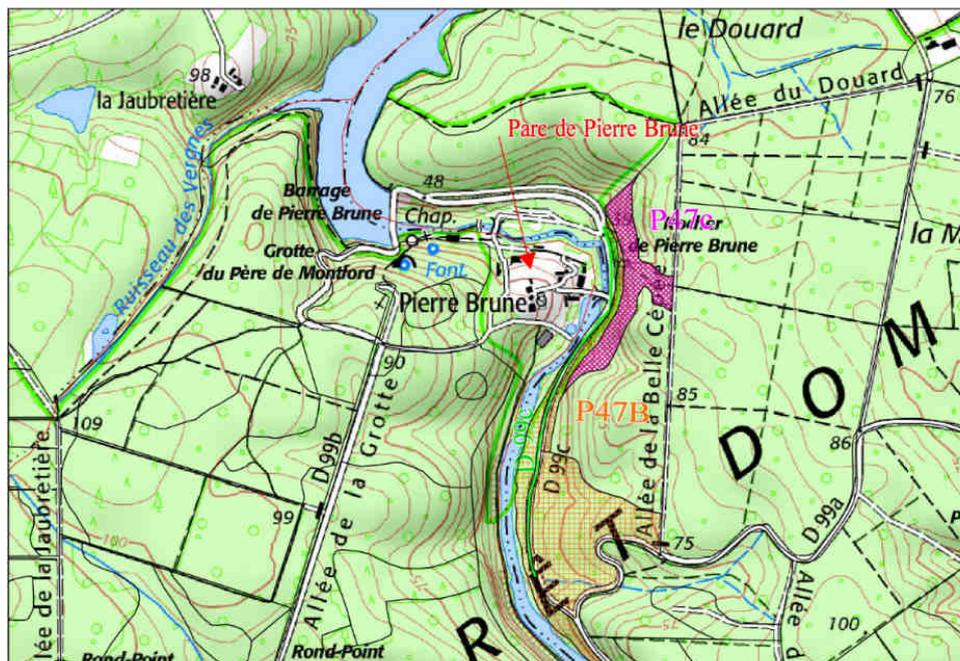
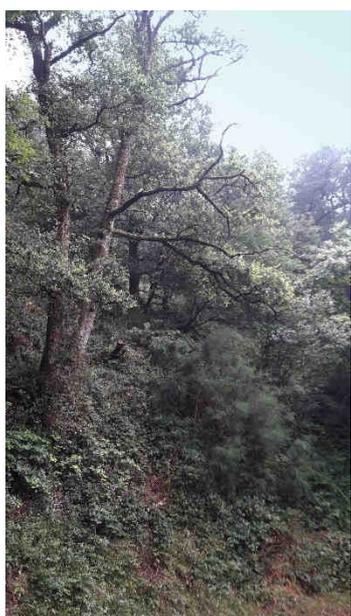
UNE PREMIÈRE EN VENDÉE : LE DÉBARDAGE AÉRIEN !

En sa qualité de gestionnaire de la forêt domaniale de Mervent, l'ONF poursuit sur ce territoire trois objectifs majeurs : assurer une sylviculture durable, préserver la biodiversité et les milieux remarquables, et enfin, proposer une offre d'accueil et de loisirs en accord avec les enjeux du massif.

Les forestiers observent de nombreux chênes matures dépérissants en parcelle 47, parcelle qui surplombe la route départementale RD99c, très fréquentée durant la saison estivale. Ces arbres, disséminés sur 3 hectares, doivent faire l'objet sans plus attendre d'une coupe sanitaire pour sécuriser la zone. C'est la raison pour laquelle l'ONF organise en février un chantier atypique pour la Vendée, constituant une « première » en forêt publique sur ce département : les arbres seront débardés en ayant recours au câble. Utilisée au printemps 2020 en forêt domaniale du Gâvre en raison des conditions climatiques, cette technique est la plus appropriée ici en raison de la topographie de la parcelle, caractérisée par de fortes pentes et la présence d'affleurements de roches.

A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels ! Cette technique, plus onéreuse, permet aux forestiers de rester réactifs dans un contexte naturel difficile et offre l'opportunité de valoriser le travail de plusieurs générations de forestiers malgré les contraintes du site. **Profitant du savoir-faire et des relations avec les entreprises partenaires de l'ONF,** l'agence Pays de la Loire a pu mettre en place rapidement cette solution technique innovante. Une fois les bois sortis de parcelle, les **semis naturels** pourront pleinement prendre le relai sur les arbres matures/dépérissant qui monopolisaient alors les ressources naturelles du site ainsi que l'accès aux rayons du soleil...

PARCELLE 47 / QUELQUES IMAGES
CONTEXTUELLES...



Le débardage aérien a lieu dès la semaine du 15 février 2021 en parcelle 47 comme indiqué sur le plan ci-dessus. Le chantier s'étalera sur environ 3 semaines. **Des restrictions de circulation sont à prévoir.** Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous remerciant de votre compréhension.

L'ONF rappelle que tout accès aux chantiers en cours est interdit. Ensemble :

- **Respectons la signalisation** des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones ;
- **Préservez notre sécurité et celle des forestiers.** Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !

Pour en savoir plus et suivre le chantier,
veuillez contacter :



Christophe ROLLIER
Responsable Unité Territoriale Vendée
ONF Pays de la Loire
06 87 86 43 83 ; christophe.rollier@onf.fr



Nicolas JANNAULT
Responsable du Service Bois
ONF Bretagne / Pays de la Loire
06 27 02 24 60 ; nicolas.jannault@onf.fr